

**Décision portant nomination de l'administrateur provisoire de l'unité de
formation Chimie
du Collège Sciences et technologies
de l'université de Bordeaux**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences et technologies ;

Vu les statuts de l'unité de formation Chimie ;

Vu la décision du 21 novembre 2024 portant scrutin infructueux, l'élection du directeur de l'unité de formation Chimie du collège Sciences et technologies ;

Considérant la fin du mandat de M. Deffieux, directeur de l'unité de formation Chimie est le 22 novembre 2024 ;

Considérant que l'élection de la nouvelle direction de l'unité de formation Chimie aura lieu ultérieurement, il y a lieu de désigner une administration provisoire qui assurera la direction de l'unité de formation Chimie jusqu'à l'élection de la nouvelle direction ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Denis DEFFIEUX est nommé administrateur provisoire de l'unité de formation Chimie du Collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

Article 2 : Durée

Cette nomination prend effet à compter du 23 novembre 2024 et prendra fin avec la désignation de la nouvelle direction de l'unité de formation Chimie du Collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 3 décembre 2024

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux

